

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 72

présenté par  
Mme Hobert et M. Carpentier

-----

### ARTICLE 41

À l'alinéa 5, après le mot :

« grossesse »

insérer les mots :

« présente ou future ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à préciser que les interdictions de discriminations liées à la grossesse doivent aussi concerner l'anticipation d'une éventuelle grossesse future.